

CONTACT

Mars 2016

Vol. 34
No 9

ISSN 0830 0084

ÉDITORIAL

Notre sécurité, notre priorité

Depuis mon arrivée au conseil municipal en 2013, j'entends souvent parler de sécurité. Que ce soit au sujet de la vitesse dans le village et dans la cour d'école, des arrêts qui ne sont pas faits (ou mal faits!). Le conseil municipal peut agir pour mettre certaines règles dans le village pour réprimander les fautifs, mais nous croyons fermement que la sensibilisation demeure le meilleur moyen pour faire de chez nous un endroit sécuritaire.

L'automne dernier, une campagne de sensibilisation a eu lieu et les commentaires sont unanimes sur l'efficacité de cette activité. Des lignes ont aussi été peinturées dans les endroits déterminés pour signaler la présence de cyclistes et de piétons.



Dans la même lignée, le conseil municipal a fait l'acquisition cet hiver d'un radar portatif pour indiquer aux véhicules circulant dans le village la vitesse à laquelle ils roulent et leur rappeler la limite permise.

Cet appareil va aussi nous permettre de déterminer les endroits et les heures plus problématiques, car nous aurons les statistiques sur les heures, la quantité et la vitesse auxquelles passent les véhicules.

Vous verrez donc apparaître ce printemps, à différents endroits, ce panneau indiquant votre vitesse et vous invitant à ralentir si vous la dépassez.

Nous vous invitons à respecter ces limites puisque nous sommes les premiers utilisateurs de nos routes.

Merci de faire de St-Anaclet un village sécuritaire pour tous.

Yve Rouleau, conseiller

MAIRE FRANCIS ST-PIERRE

CONSEILLERS

POSTE N° 1 YVE ROULEAU
POSTE N° 2 MARIE-ÈVE DUFOUR
POSTE N° 3 ROLAND PELLETIER
POSTE N° 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT
POSTE N° 5 DAVID LEBLANC
POSTE N° 6 FRANCIS RODRIGUE

- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- C. COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
- TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- www.stanaclet.qc.ca
- COURRIEL : municipalite@stanaclet.qc.ca



LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées à la séance du 1er février 2016

Un avis de motion est donné qu'un règlement d'emprunt concernant le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Principale Ouest sera proposée.

Les élus municipaux autorisent la vente du tracteur Oliver modèle 1955 au montant de 5 001 \$ plus taxes. (Rés. 2016-02-12)

Les élus municipaux approuvent le renouvellement de l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge. (Rés. 2016-02-13)

Les élus municipaux approuvent les termes de l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu d'enfouissement technique de Rimouski avec la ville de Rimouski. (2016-02-14)

Les élus municipaux approuvent la nomination des maires suppléants jusqu'au 31 octobre 2017. (Rés. 2016-02-15)

Les élus municipaux autorisent le paiement du décompte numéro 1 à l'entreprise Construction G. Lepage inc. pour les travaux réalisés au Centre communautaire. (Rés. 2016-02-16)

Les élus municipaux déposent une nouvelle programmation de travaux pour le programme TECQ 2014-2018. (Rés. 2016-02-17)

Les élus municipaux donnent l'appui de la municipalité au projet « Activités intermunicipales de loisir 2016 » (Rés. 2016-02-18)

Les élus municipaux approuvent le don de 3 200 \$ à la Fabrique de St-Anaclet pour la réfection du plancher de la salle Réal-Lamontagne. (Rés. 2016-02-19)

PROGRAMME RÉNORÉGION

Ce programme accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et qui doivent effectuer des travaux visant à corriger des déficiences majeures que présente leur résidence.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site suivant :

http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme_reparations_en_region.htm

Vous pouvez vous procurer le formulaire au bureau municipal.

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

DES EMPLOIS DISPONIBLES À LA PÉPINIÈRE!

La Pépinière de Sainte-Luce, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est à la recherche de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole ».

Début d'emploi: Fin-avril Durée : 10 à 30 jours

Salaire horaire 2016: 19,13\$/heure

Pour plus d'informations et pour vous inscrire :

Le formulaire « Offre de service abrégé » est disponible à la page d'accueil du site web :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp>

Transmettre le formulaire ou votre curriculum vitae,

par courriel : pepinieredesainte-luce@mffp.gouv.qc.ca

par la poste : 240, rang 2 ouest, Sainte-Luce, G0K 1P0

Pour obtenir un formulaire : ☎ 418-739-4819 poste 221



CONGÉ FÉRIÉ

Veillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le vendredi 25 et lundi 28 mars en raison de la fête de Pâques.

L'horaire de la patinoire

est publié sur notre site web au www.stanaclet.qc.ca



Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca

ou

du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
tél. : 418 723-2816,
au 318, Principale Ouest

Vous désirez rencontrer le maire ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible sur rendez-vous. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816.

DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES

Le Club Lions de Saint-Anaclet invite la population à sa traditionnelle dégustation de vins et fromages le samedi 2 avril à 20 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet.

Le tout accompagné du populaire « Lip Sync » des membres lions et l'animation de Claude Gagnon.

Les billets sont au coût de 17.50 \$ et il y aura vente de vin sur place.

Information : 418 722-7685.

NOUVEAU SERVICE

**Service de massothérapie
et technique neuro-cutanée**

Madame Nicole Parent
96, rue Principale Ouest
418 725-9295

COURS DE BALLON THÉRAPEUTIQUE

Les **mercredis** de 19 h 45 à 20 h 45

Durée : 8 semaines, **début** : 23 mars

Coût : 45 \$, **Info** : 418 775-6755

Professeur : Sonia Caron, thérapeute en réadaptation physique

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

7 MARS

4 AVRIL

2 mai

COURS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE SUR MUSIQUE

Le cours qui devait débuter à la mi-janvier a dû être reporté après le carnaval, c'est-à-dire après la semaine de relâche, car les gens ne se sont pas inscrits auprès du service des loisirs.

Les personnes se sont déplacées au centre communautaire les journées d'entraînement pour constater qu'il n'y avait pas de cours. Je vous signale qu'il est important de vous inscrire en communiquant avec Carl au 418 725-5389 pour atteindre le nombre minimal d'inscriptions avant la date du début du cours qui est fixée au 10 mars.

Les cours se tiendront les lundis à 19 h 45 et jeudis à 19 heures et le coût est fixé à 45 \$.

COMPTES DE TAXES

COMPTES DE TAXES

Comme par les années passées, les propriétaires dont le compte de taxes est égal ou supérieur à 300 \$ ont l'opportunité de le payer en trois (3) versements. La première échéance est fixée au 10 mars, la deuxième au 9 juin alors que la troisième est arrêtée au 8 septembre 2016.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Chèques postdatés

Votre paiement doit être en notre possession à la date fixée. Par conséquent, vous devez tenir compte des délais postaux. Nous faire parvenir immédiatement vos trois(3) chèques postdatés représente la meilleure solution.

Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. NOUS N'AVONS PAS LE SERVICE INTERAC.

Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

Afin de vous accommoder, nos bureaux seront ouverts le jeudi 10 mars, de 8 h 30 à 18 h sans interruption.



Quel avenir pour notre église et notre presbytère ? Consultation citoyenne

La formule est simple ! Prenez quelques heures de votre temps pour participer à la consultation **citoyenne** le **samedi 9 avril** prochain, en **avant-midi** à l'église de St-Anaclet.

La SADC, partenaire de la consultation, va présenter les résultats du sondage. Des intervenants vont ensuite présenter des facettes de la problématique : finances de la Fabrique, état des bâtiments, expériences de sauvegarde et transformation dans la région, orientations possibles et conséquences. Vous aurez ensuite l'occasion d'exprimer votre point de vue.

Nous vous demandons de vous inscrire à l'avance au bureau municipal, au presbytère ou avec le lien sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité.

Au plaisir de discuter ensemble concernant l'avenir de nos biens identitaires.

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 4 avril 2016 à 20 heures au lieu et heures habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2016-01 pour la propriété sise au 255, rue de la Gare.

Cette dérogation mineure consiste à régulariser l'emplacement du garage privé construit en 2005 qui excède le mur avant de la résidence de 0,05 mètre. Le garage privé contrevient donc à l'article 177 du règlement de zonage numéro 118-89 qui stipule que : « [...] tout garage isolé doit respecter les marges prescrites pour le bâtiment principal et son implantation ne doit pas dépasser le mur avant du bâtiment principal. »

De plus, le requérant a obtenu un permis en 2002 afin d'y ériger une remise de 20 mètres carrés. Cependant, cette dernière a une superficie de 22 mètres carrés incluant son revêtement. Elle déroge donc à l'article 198 4) du règlement de zonage numéro 118-89 qui stipule que « [...] la superficie de la remise doit être d'au moins 5 mètres carrés sans excéder 20 mètres carrés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation [...] »

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux réalisés.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} mars 2016

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

L'ESCRIME T'INTÉRESSE?

Le club d'escrime Les Pirates de l'est t'offre l'occasion d'une initiation aux combats à l'épée.

Les séances commenceront le 16 mars prochain pour une durée de 10 semaines. Le tout se déroulera de 17 heures à 18 h 15 au Centre communautaire.

Si tu es âgé entre 7 et 14 ans, tu peux prendre contact avec notre entraîneur Kenny Guimond pour t'inscrire ou pour avoir plus d'information au 418 775-3712.

Le coût de l'activité est de 100 \$ par jeune et l'équipement est fourni par le club.

La pratique de l'escrime permet de développer la confiance et le contrôle de soi, d'améliorer la condition physique et permet d'avoir bien du plaisir! Que l'on soit sportif ou non !

Offre de cours d'espagnol

Nous relançons un appel pour débiter un cours d'espagnol (niveau débutant) à Saint-Anaclet.

On demande un minimum de 8 participants pour débiter.

Pour donner votre nom et obtenir plus d'information, contactez Marianne au 418 631-3578 ou par courriel:

mariannedenis.info@gmail.com

*possibilité de cours privés, sur demande



Rédaction : Joanne Pinel
Mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : avril 2016
Tombée des articles : 20 mars 2016

- **Pavillon l'Héritage.** Il y aura une conférence qui se tiendra en 2 parties, soit les jeudis 10 et 17 mars à 13 h 30 au Pavillon l'Héritage sur la prévention des chutes. C'est gratuit et ouvert à tous. Bienvenue
 - La prochaine réunion du **Cercle de Fermières** aura lieu le mercredi 9 mars à la salle Réal-Lamontagne à 19 h 30.
- Bienvenue à toutes et n'oubliez pas votre sourire ainsi que votre don pour le moitié-moitié
- Augustine Lavoie, 418 723-1519

BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Depuis 2012, nous distribuons 50 barils récupérateurs d'eau par année et nous désirons continuer encore cette année.

Ceux et celles qui désirent obtenir un baril pour la somme de 25 \$ doivent téléphoner au bureau municipal pour en faire la réservation.

Nous prenons les 50 premières réservations.



**BALOURS VOUS
INVITE À
PARTICIPER AU
CARNAVAL DU 26
FÉVRIER AU 6 MARS
2016.**

**SUIVEZ-NOUS SUR
FACEBOOK**

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Suite ...

Ainsi, malgré que le propriétaire de la résidence désire installer une installation à vidange périodique ou totale (système qui le moins dispendieux sur le marché), il ne pourra pas le faire sans démontrer qu'aucune autre solution n'est envisageable, tel que les systèmes de traitement tertiaire.

Il y a quelques années, soit avant l'apparition des nouvelles technologies de traitement tertiaire, le recours à la vidange périodique était plus fréquent. Aujourd'hui, avec le développement des différentes technologies, l'installation à vidange périodique est de plus en plus rare. Le fait qu'actuellement une seule entreprise offre une technologie de traitement tertiaire par déphosphatation ne peut constituer une raison pour passer à la vidange périodique, ni son prix.

Selon M. André Pineault TP, il est à prévoir que dans un horizon de quelques années plus d'une technologie de traitement tertiaire par déphosphatation sera disponible. Ainsi, les prix entre les divers systèmes pourraient fluctuer. Rappelons que le recours à la déphosphatation est nécessaire lorsque le terrain ne permet pas l'infiltration dans le sol et que le rejet au fossé ou au cours d'eau se trouve en amont d'un lac.

Finalement, du strict point de vue économique, il est plus avantageux de payer un système de traitement à 30 000 \$ que de payer 230 \$/semaine pour vidanger une fosse de rétention à vidange totale, sans compter la dépréciation de la propriété.

L'inspectrice en bâtiment et en environnement,

Marie-Hélène Michaud

Sources : <http://www.combeq.qc.ca/babillard/nouvelle/123-clarification-a-la-suite-de-l039emission-la-facture>